

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA TOUQUES

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit novembre à dix-huit heure trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Touques, s'est réuni dans la salle des fêtes de LE MESNIL-GUILLAUME, sur la convocation de son Président.

Date de séance : 28/11/2022

Date de convocation : 23/11/2022

Nombre de délégués : 30

Ayant pris part au vote : 21

Procuration : 00

Présents : 21

Absents excusés : 05

Absents : 04

Secrétaire de séance :
M. François ROUMIER

Présents (21) : DUTOT Alain, GERVAIS Guy (ainsi que son suppléant Didier FONTAINE), MIGNOT Alain, LEROY Isabelle, POUTEAU Denis, GIVONE Maxime, HIEAUX Françoise, RENAUDIN Mickaël, MAURESA Stéphane, PEDRONO François, BRIERE Patrice, COTHIER Florence, DESHAYES Yves, POTTIER David, BARDEAU Emmanuel, ROUMIER François, BIGNON Christophe, ALLAIN André, ENOS Jacques, JOUBET Jean-Nicolas, CAPON Jean-Pierre.

Absents excusés (05) : DESMONTS Jean-René, SOETAERT Philippe, AUNAY Marc, FESQUET Christelle, ROUSSELIN Gérard.

Absents (04) : Régine CURZYDLO, MARIE Jacques, CHEVALLIER Michel, LEMONNIER Yves.

Pouvoir (00) :

Etaiement également présents, Cédric GAHERY (technicien de rivière), Fabien MARIE (chargé de mission), Tiphaine MORIN (secrétaire), et M. Jean-Jacques MARTIN (Conseiller aux Décideurs Locaux -Trésorerie Lisieux Intercom).

DELIBERATION 2022/13

OBJET : DELIBERATION POUR ATTRIBUER UNE PARTICIPATION FINANCIERE A LA COMMUNE DE LA FOLLETIERE-ABENON POUR LES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT D'UNE PASSERELLE POUR ENGIN SUR L'ORBIQUET ET AUTORISER LE PRESIDENT A SIGNER UNE CONVENTION

VU l'extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de la Folletière-Abenon du 12 avril 2022, autorisant Monsieur le Maire de la commune à solliciter l'aide financière du SMBVT pour procéder aux travaux de fourniture et de pose d'une passerelle pour engins sur l'Orbiquet au lieu-dit « Abenon » en remplacement d'une passerelle existante ayant été endommagée lors de la crue du mois de juin 2021 ;

VU la demande du 15 avril 2022, dans laquelle la commune de la Folletière-Abenon sollicite l'aide financière du SMBVT ;

VU le devis du 03 février 2022 de l'entreprise ESPACE BASSE NORMANDIE pour la fourniture et la pose d'une passerelle engins, d'un montant de 17 050,00 € HT ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la sécurisation du site suite à la détérioration de la passerelle enjambant l'Orbiquet lors de la crue du mois de juin 2021 ;

Le SMBVT apportera son soutien technique à la commune de la Folletière-Abenon (maître d'ouvrage du projet) et participera financièrement aux travaux à hauteur de 5 115,00 € (30% sur le montant HT du devis).

Après discussion, le Comité Syndical,

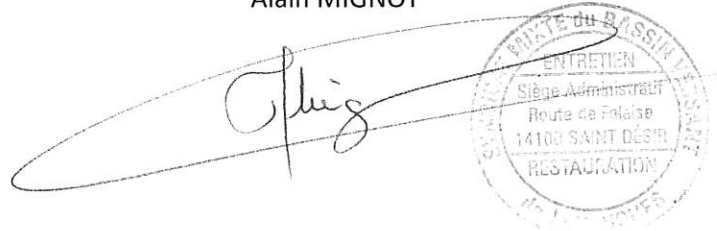
APPROUVE la convention de travaux pour l'aménagement d'une passerelle pour engins sur l'Orbiquet au lieu-dit « *Abenon* » sur la commune de la Folletière-Abenon ;

AUTORISE le Président à signer ladite convention.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Président
Alain MIGNOT



The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Alain Mignot". To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the following text: "SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'ORBIQUET" around the top edge, "ENTRETIEN" in the center, "Siège Administratif" below it, "Route de Falaise" below that, "14100 SAINT DESIR" below that, and "RESTAURATION" at the bottom.